

L'an deux mil seize, le 7 juin , à dix neuf heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au SITCOME, dans la salle des réunions, sous la présidence de M. ALBOUY-GUIDICELLI Jean-Marie, Président.

Sont présents :

Barbey : M. Jean Luc Baillet

La Brosse-Montceaux : M. Alain DEMELUN

Cannes-Ecluse : M. Florent DEMONT et M. Philippe SMORAG

Esmans : M. Jean-Jacques BERNARD et M. Maurice SANSOVINI

Forges : M. Damien BUZZI

La Grande Paroisse : Mme Roselyne TRUKAN et M. Antonio AGUILAR

Marolles-sur-Seine : M. Michel DALIBON et M. Jean-Pierre PAVIOT

Misy sur Yonne : Mme Sylvie DESORMES et Mme Guylène AURORE

Montereau Fault-Yonne : M. Jean-Marie ALBOUY et M. Hermann BRUN

Montmachoux : M. Bernard CRETON et M. Patrick JACQUES

Saint Germain Laval : M. Jean TYCHENSKY

Varennnes-sur-Seine : Mme Sylvie GADEAU

Absents excusés :

Barbey : M. Eric BOURBIGOT ; *La Brosse-Montceaux* : Mme Marie-Thérèse FLORENCE ; *Forges* : M. Romain SENOBLE ayant donné pouvoir à M. Damien BUZZI ; *Laval en Brie* : Mme Christiane MASSON et M. Jacques VARY ; *Montereau Fault-Yonne* : M. Lachen CHKIF ; *Saint Germain Laval* : Mme Florence BONHOMME ; *Varennnes-sur-Seine* : Mme Catherine GAUTHIER.

Invités :

Mme Sandrine SCHMITT (Directrice SITCOME).

Monsieur ALBOUY, après avoir fait l'appel, constate que le quorum est atteint.

-----ooo000ooo-----

Monsieur ALBOUY présente l'ordre du jour :

- ✓ Rapport du comité syndical du 16 février 2016
- ✓ Rapport du comité syndical du 12 avril 2016
- ✓ Comptes de gestion 2015 du budget principal SITCOME
- ✓ Comptes de gestion 2015 du budget annexe « Carte SiYonne »
- ✓ Compte administratif 2015 du budget principal SITCOME
- ✓ Compte administratif 2015 du budget annexe « Carte SiYonne »
- ✓ Astreintes et heures de travail effectif pour la mise en place du TAD au 2 mai 2016
- ✓ Proposition d'adhésion des communes de la CCBG (documents remis sur table)
- ✓ Questions diverses.

-----ooo000ooo-----

Monsieur ALBOUY :

Je vous remercie tous, d'être présents ce soir, pour ce comité syndical.

Rapport du comité syndical du 16 février 2016

Monsieur ALBOUY :

Y a-t-il des remarques sur ce compte rendu ?

Monsieur SMORAG :

Oui, sur la page 6 du compte rendu du 16 février, vous parlez d'une économie d'environ 350 000 €, est-ce bien la somme ?

Monsieur ALBOUY :

Au départ des négociations, oui. Nous participons à hauteur de 15 % sur les charges du réseau. Lorsque nous mettons 15 € sur la table, le STIF en met 85 €. Ainsi pour récupérer 50 000 €, il fallait donc trouver une économie sur le réseau de 350 000 €. Toutefois, à force de négociations, nous avons réussi à ce que le SITCOME récupère intégralement la recette sans intégrer les pourcentages de participation de chacun ; nous avons donc fait une réduction des dessertes pour un coût total sur le réseau de 50 000 €, en année pleine, qui va être déduite intégralement du coût de notre participation, afin, bien sûr, de nous permettre de financer une partie de notre nouveau service de transport à la demande. En effet, cette économie réalisée n'a été consentie au SITCOME dans son intégralité que dans le cadre et pour financer du transport public, sans tenir compte des proportions de participation de chacun.

Avez-vous d'autres questions ?...

Non, qui est contre, qui s'abstient ? Nous sommes tous d'accord ?...

Le compte rendu est donc adopté.

Rapport du comité syndical du 12 avril 2016

Monsieur ALBOUY :

Y a-t-il des remarques ?

Non, qui est contre, qui s'abstient ? ...

Ce compte rendu est donc adopté.

Comptes de gestion 2015 du budget principal SITCOME et Comptes de gestion 2015 du budget annexe « Carte SiYonne »

Monsieur ALBOUY :

Vous avez reçu les documents avec vos convocations. Notre comptabilité est assurée par le trésor public, sur notre année précédente, qui reprend l'ensemble de nos dépenses et de nos recettes.

Y a-t-il des questions ? ...

Pas de questions, qui s'abstient, qui est contre ? ...

Concernant le compte de gestion 2015 du budget principal SITCOME, ce compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Concernant le compte de gestion 2015 du budget annexe « cartes SiYonne », y a-t-il des questions sur ce compte de gestion qui nous a été fourni par le trésor public ?

Aucune question, ...

Ce compte de gestion annexe est donc adopté à l'unanimité.

Nous allons maintenant traiter les comptes administratifs et je laisse le soin à Monsieur DALIBON de vous les présenter.

Le président sort de la salle...

Compte administratif 2015 du budget principal SITCOME et Compte administratif 2015 du budget annexe « Carte SiYonne »
--

Monsieur DALIBON :

Nous avons analysé lors de la commission finances ces comptes administratifs. Aucune question n'avait été posée, mais peut-être en avez-vous ce soir ?

Nous vous avons présenté les comptes chapitre par chapitre. Aussi, avez-vous des questions ? ...

Pour le compte administratif du SITCOME. 2015, nous avons mandaté 800 826,39 € en dépenses de fonctionnement et nous avons titré 808 385,96 € en recettes de fonctionnement. Nous avons donc un excédent de fonctionnement de 7 559,57 €. Nous intégrons le report de l'année précédente pour la somme de 193 169,29 € nous amenant au résultat de clôture de 200 728,86 €, ceci étant notre résultat de fonctionnement pour notre compte administratif 2015 du SITCOME.

En investissement, nous avons mandaté des dépenses pour 6 513,80 €, et avons titré pour 8 578,18 € de recettes. Notre résultat de l'exercice s'élève à 2 064,38 € auxquelles nous intégrons le report de l'année précédente pour 4 326,61 €. Notre résultat de clôture d'investissement et donc de 6 390,99 €. Nous avons des restes à réaliser en recettes pour 4080 € et des restes à réaliser en dépenses pour 10 380 €. Nous avons donc un résultat d'investissement pour le compte administratif de 90,99 €.

Ainsi ayant constaté les différents résultats des sections du compte administratif 2015, nous avons un résultat excédentaire cumulé de 200 819, 85 €.

Vous pouvez constater que notre excédent de l'année dernière était de 193 000 € et qu'il passe cette année à 200 000 €, ce qui nous permet de conserver de la trésorerie, pour les trois premiers mois de l'année suivante, afin de couvrir les charges du personnel et les factures d'INTERVAL qui les réclame dorénavant à terme à échoir.

Avez-vous des questions sur ce compte administratif du SITCOME 2015 ?

...

Qui est contre ? Qui s'abstient ? ...

Ce compte administratif 2015 du SITCOME est adopté à l'unanimité.

Nous allons maintenant reprendre les résultats du budget annexe « cartes SiYonne ».

Nous avons dépensé en fonctionnement 43 280,41 €, et nous avons enregistré 65 734,09 € de recettes. Nous avons un déficit reporté de l'année précédente de 18 433,10 €. Nous obtenons ainsi un résultat de fonctionnement pour ce compte administratif de 4 020,58 €.

Pour l'investissement, nous avons dépensé 654 € et perçus 7 825,81 €. Le report de l'année précédente étant de 9 890,08 €, n'ayant pas de restes à réaliser, nous obtenons donc un résultat d'investissement pour ce compte administratif de 17 061,89 €.

Ainsi, après avoir constaté les résultats des différentes sections du compte administratif 2015 du budget « cartes SiYonne », nous obtenons un résultat excédentaire cumulé de 21 082,47 €.

Avez-vous des observations sur ce compte administratif « cartes SiYonne » ?

...

Qui est contre ? Qui s'abstient ? ...

Ce compte administratif 2015 du budget « cartes SiYonne » est adopté à l'unanimité.

Nous invitons le Président à revenir en salle. ...

Monsieur ALBOUY :

Je tenais à remercier Sandrine Schmitt et Michel Dalibon, qui tiennent les comptes de manière sérieuse et rigoureuse, et qui nous rendent des comptes justes.

Astreintes et heures de travail effectif pour la mise en place du TAD au 2 mai 2016
--

Monsieur ALBOUY :

Michel, je te laisse la parole...

Monsieur DALIBON :

Cette délibération concerne surtout les astreintes liées au transport à la demande. Nous avons une telle amplitude horaire pour les 5 lignes que nous proposons, que nous ne pouvons pas nous permettre de laisser des agents à attendre qu'un client commande du TAD, tôt le matin, tard le soir et le week-end. Nous n'avons pas assez de personnel pour couvrir l'intégralité des plages horaires proposées pour les services de transport à la demande.

Nous vous proposons donc, de mettre en place des astreintes nous permettant d'avoir des agents à disposition, lorsque les usagers en font la demande et commandent un service de transport à la demande.

En effet, afin de réduire les coûts de charges du personnel, les 10 agents sont pour l'instant embauchés sur des contrats de 20 heures par semaine et ils ne peuvent pas couvrir toutes les plages de travail par du travail effectif. Nous avons donc recours aux astreintes afin de combler les créneaux des plages horaires qui ne sont pas couverts par du travail effectif.

Les tarifs proposés sont les tarifs applicables dans la fonction publique territoriale.

Monsieur PAVIOT :

Est-ce que nous avons déjà des résultats ? Avons-nous des clients qui prennent le transport à la demande ? Car cela fait un mois, que nous avons mis en place les nouveaux services... A-t-on une idée de la montée en puissance du TAD sur un mois ?

Monsieur DALIBON :

Nous avons déjà noté une augmentation certaine, toutefois la montée en puissance que nous attendons sera très certainement proportionnelle à la communication que nous pourrons effectuer...

Monsieur ALBOUY :

Aujourd'hui, au bout de 15 jours de services rendus, nous avons transporté autant de personnes que sur le dernier trimestre ; en sachant que pour l'instant uniquement le bouche-à-oreille fonctionne, comme vient de le préciser Michel. Pour exemple, nous avons une rue entière sur la commune de La Brosse Montceaux pour laquelle nous venons de recevoir des demandes de carte SiYonne.

En effet, nous ne voulons pas être victimes de notre succès, puisque n'ayant pas encore reçu les véhicules, commandés juste après notre dernier comité syndical et que nous ne recevrons qu'au cours du mois de juin. Nous devons faire avec le matériel que nous avons, c'est-à-dire aujourd'hui avec nos 2 véhicules.

Je vous propose donc que nous lancions une grande campagne de communication courant du mois de septembre lors de la semaine de la mobilité.

Le fait de pouvoir utiliser sa carte de transport pour notre service de transport à la demande va bousculer les demandes, cela ne fait aucun doute. En effet, la plupart des usagers qui nous demandent des cartes SiYonne sont aujourd'hui des clients qui utilisent leur carte NAVIGO.

Nous avons une cliente qui devait attendre son bus plus d'une heure au kiosque, et qui aujourd'hui grâce au TAD, rentre chez elle avec plus d'une heure d'avance, et sans que cela ne lui coûte un centime de plus. Ce sont des clients comme cette dame qui vont nous apporter la clientèle qui nous faisait défaut jusqu'à présent.

Nous avons également des clients qui prennent le TAD très tôt le matin, par exemple sur la commune de La Brosse Montceaux, à 5h30 du matin pour pouvoir prendre le train de 6h10 direct pour Paris.

Nous avons aussi des clients qui peuvent enfin aller faire leurs courses, en semaine, et qui ne sont plus bloqués toute la journée dans le magasin, parce que n'ayant pas de bus pour rentrer chez eux.

Et nous remarquons, que nous avons certaines communes, qui sont plus demandeuses que d'autres.

À titre expérimental, nous allons mettre en place un document de communication sur une commune, afin d'analyser la réaction des administrés de la commune. Et 15 jours après la distribution dans les boîtes aux lettres de la commune, nous irons faire du porte-à-porte.

En effet, il est important de communiquer mais également d'expliquer comment fonctionne le service ; quelles sont les obligations pour l'utilisateur, afin de dédramatiser et débloquent les personnes qui pourraient avoir envie d'utiliser les services mais n'osent pas le faire par manque d'informations.

De mémoire, et pour exemple, lorsque nous avons lancé le service de l'Emplet Express, nous avons une utilisation de ce service de lors de 300 usagers par mois sur cette ligne. Au bout de 2 mois, les résultats n'étant pas la hauteur de ce que nous avons espéré et ne remarquant pas d'évolutions, j'avais décidé d'aller faire du porte-à-porte et j'avais été voir près de la moitié des habitants de Montereau. Le mois suivant, nous avons enregistré une hausse des services qui avaient triplés.

Le document qui va être préparé et distribué sera ludique et explicite et surtout donnera l'information de tout le transport offert sur chaque commune, édité par commune.

Si nous prenons l'exemple de la commune de Misy sur Yonne, chaque habitant recevra dans sa boîte aux lettres un fascicule lui indiquant toutes les possibilités de transport qui sont à sa disposition sur sa commune, que ce soit en partance ou à destination.

Le TAD est également très souple d'utilisation, puisque lorsque le train arrive en retard, le client pouvant réserver le TAD jusqu'à une heure à l'avance, anticipera le retard du train et pourra prévenir l'opérateur.

Ainsi, je cherche plutôt à modérer la communication qui est faite sur nos services, car l'engouement du public est très révélateur du développement futur de ces services. Il est évident qu'aujourd'hui nous ne pourrions pas faire face à la demande, à faire trop de publicité, au moins jusqu'à la réception des véhicules.

Madame GADEAU :

Lorsque la communication sera distribuée, n'avez-vous pas peur d'un effet inverse et de ne pas pouvoir satisfaire la demande ?

Monsieur ALBOUY :

Effectivement, nous pouvons avoir une forte demande sur les trajets tôt le matin et tard le soir. En journée, la moyenne nationale du TAD, c'est 1,4 personnes transportées par course. Avec les véhicules que nous allons acquérir, nous allons pouvoir transporter jusqu'à 8 personnes. Au-delà, le STIF reprendra la course et la transformera en dessertes de lignes régulières.

Nous sommes précurseurs, car pour la première fois, nous avons transformé des lignes régulières en lignes de transport à la demande. Bien évidemment, si nos lignes venaient à recevoir un franc succès et que le nombre de personnes transportées dépasse 8 usagers, le STIF reprendra la course à sa charge et la réintégrera dans le réseau.

Nous avons, il y a 3 ans, amélioré les dessertes des communes de Laval, Forges et Saint Germain Laval. Nous avons réalisé nos prévisions de recettes, toutefois, cela ne convient toujours pas au STIF, qui est en train d'envisager que nous transformions ces dessertes en TAD.

Nous avons donc une très grande souplesse, que ce soit pour transformer des lignes régulières en TAD ou bien l'inverse, transformer des lignes de TAD en lignes régulières.

Comme vous le savez, nos CT2 vont arriver à échéance au 31 décembre de cette année. Madame Péresse, Présidente du STIF, a demandé à ce que chaque réseau soit analysé sur toute l'Île-de-France, et tous les réseaux devront être épurés des dessertes qui transportent peu voire pas du tout d'usagers. Nous, nous avons déjà effectué par 2 fois cet exercice, et sommes suffisamment responsables de notre réseau pour supprimer les dessertes régulières inutiles, car ne transportant personne ou très peu d'usagers, pour les transformer en service de transport à la demande.

En effet, au SITCOME, nous avons la chance d'avoir un service géré en régie propre, et qui coûte bien moins cher que si nous utilisions un transporteur pour effectuer ces services.

Les différents TAD qui sont mis en place en Île-de-France, complètent souvent les lignes régulières en journée. Nous, nous avons pris l'option de mettre en place, également, des services de TAD tôt le matin et tard le soir, du lundi au samedi, mais également en soirée le vendredi soir et le samedi soir et toujours en complément des dessertes de lignes régulières.

Ainsi, nous ciblons les inactifs en journée mais également les actifs qui vont travailler. Et avec l'esprit communautaire qui est le nôtre, nous avons voulu offrir les mêmes services sur toutes les communes de l'intercommunalité. Ainsi, les habitants de Cannes-Ecluses ou de Varennes sur Seine ont les mêmes services de transport public que les communes de Barbey ou de La Brosse Montceaux. Voilà ce qu'il en est des astreintes et heures de travail effectif liées aux TAD suite aux services mis en place au 2 mai 2016.

Avez-vous d'autres questions ? ...

Qui s'abstient ? Qui est contre ?...

Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

Proposition d'adhésion des communes de la CCBG

Contrairement à ce qui a été écrit, nous n'avons pas de documents à vous proposer.

Comme vous le savez, la communauté de communes du bocage gâtinais va être dissoute au 31 décembre.

Ils ont mis en place un service de transport à la demande, subventionné par le STIF, en partenariat avec la société « les cars Moreau », celui-ci courant jusqu'au 31 décembre 2017.

Dans les négociations que nous avons faites avec le STIF, nous avons été interpellés sur les motivations du SITCOME à reprendre ce service. À l'époque, j'avais répondu que nous n'y étions pas opposés mais qu'il fallait étudier cette reprise.

Nous avons ainsi rencontré la plupart des élus de la CCBG, et nous leur avons proposé de bénéficier des mêmes services de transport à la demande que ceux proposés dans nos communes sans attendre la fin de leur contrat avec les cars Moreau.

En effet, si ces communes adhèrent au syndicat, je ne me vois pas proposer à leurs administrés des services bien moindres que les services aujourd'hui proposés sur les communes déjà adhérentes.

Leur service de TAD aujourd'hui fonctionne plus que modestement, car n'ayant pas une offre aussi étoffée que la nôtre. Nous devons donc, avant toute chose, étudier les services qui sont offerts aujourd'hui sur cette communauté de communes et préparer des dossiers nous permettant de proposer des services utiles à la population en y apportant une valeur ajoutée certaine.

Nous envisageons un dédoublement de la ligne, qui permettrait d'avoir des temps de transports réduits. La première ligne partirait de Blennes en passant par Diant, puis rallierait Voulx à Montereau en direct, et d'autre part une ligne qui partirait de Chevry en Sereine en passant par Voulx et qui relierait les communes de Thourry Ferrottes, Flagy et Noisy-Rudignon.

Le transport public reste acceptable tant que nous avons des temps de transport raisonnables. À partir du moment où les temps de transport public sont multipliés par 2, en comparaison d'un temps de trajet effectué avec un véhicule personnel, les usagers ne font pas l'effort, pour ceux qui peuvent se le permettre, d'utiliser les transports publics.

Bien évidemment, nous ne ferons adhérer ces communes que si les cotisations perçues couvrent les frais engagés. Il n'est pas envisageable que les communes déjà adhérentes voient leur cotisation augmenter du fait de la mise en place de transport à la demande sur les communes de la CCBG.

Il ne faut donc pas que ces adhésions coûtent aux communes déjà adhérentes.

Et c'est également un point de vigilance que j'ai évoqué autour de la table, avec le STIF.

Même si nous avons déjà une commune adhérente, qui se trouve être la commune de Montmachoux, puisque certains frais de structure n'ont pas à évoluer, puisque mutualisés, nous pourrions même avoir nos cotisations qui baissent un tout petit peu.

Nous allons donc faire des propositions aux communes de la CCBG, et si celle-ci sont intéressées, nous pourrions provoquer un comité syndical extraordinaire, pendant les vacances, vous proposant l'adhésion de ces communes et vous permettant de délibérer sur leurs adhésions.

En parallèle de la CCBG, nous avons été également sollicités par les communes de Salins et de Courcelles en Bassée, qui désireraient adhérer au syndicat.

Ils aimeraient pouvoir bénéficier de notre expérience et de la mise en place de services de transport à la demande. Si vous en êtes d'accord, nous pourrions également leur proposer des dessertes de transport à la demande, toujours dans la même logique que cela ne coûte pas aux communes déjà adhérentes.

Madame GADEAU :

Pourquoi ne sont-ils pas adhérents au syndicat ?

Monsieur ALBOUY :

Pour la commune de Courcelles en Bassée, n'ayant que très peu d'habitants, le transport scolaire offert par le Conseil Départemental leur suffisait amplement.

Quant à Salins, c'est plus compliqué, en effet, une ligne 7 ralliant Provins à Montereau devrait voir le jour d'ici peu, et une dizaine de dessertes par jour passeraient par la commune de Salins, en lignes régulières. Ainsi, prétextant qu'ils allaient obtenir des dessertes par la voix des Seine-et-Marne Express, à chaque proposition faite par le SITCOME, le conseil municipal ne jugeait pas utile d'adhérer au SITCOME. Mais, ils n'ont que très peu de dessertes, voire pas du tout.

Ces deux communes désirent donc adhérer au syndicat afin de pouvoir offrir à leurs administrés des services de transport à la demande tels que nous les proposons sur nos communes déjà adhérentes.

Nous sommes tous autour de la table, un syndicat, ce sont des règles et des principes qui sont imposés à tous. Et personnellement je ne sais pas faire, lorsqu'il s'agit de rendre les mêmes services mais que nous facturerions moins cher à une certaine commune parce que cette dernière l'aura décidé. À partir du moment où une commune désirerait recevoir des services mais ne veut pas avoir à les payer, il n'était pas envisageable de faire adhérer cette commune.

Pour Salins, notre première proposition d'adhérer au syndicat date de 2000. Mais ne voulant pas payer leur cotisation, ils ont refusé notre proposition. Nous avons besoin d'évaluer leur demande et le coût que cela engendrerait pour le SITCOME ; mais la société Procars et le Conseil Général de l'époque n'avaient pas daigné répondre à nos interrogations d'ordre financière. Nous ne savions donc absolument pas où nous allions, et du coup, cela ne s'est pas fait.

Je les ai rencontrés, régulièrement depuis, et ils m'annonçaient des coûts d'adhésion au SITCOME, dont je ne connaissais aucunement la source.

Madame GADEAU :

Ils leur arrivent souvent, d'annoncer des chiffres qui viennent de nulle part...

Monsieur ALBOUY :

Oui, et malheureusement ce ne sont pas les seuls...

Ils s'étaient mis en tête que leur cotisation avoisinerait les 50 000 €, alors qu'en prenant une commune avec un nombre d'habitants identique, nous arrivions à une cotisation pour le service de transport à la demande de l'ordre de 17 000 €. À partir de ce moment-là, le conseil municipal a enfin pris la décision de demander leur adhésion au SITCOME.

Monsieur AGUILAR :

La participation est proportionnelle au nombre d'habitants ?

Monsieur ALBOUY :

Elle est proportionnelle au nombre d'habitants sur les frais d'administration générale. Quant à notre participation sur le coût du réseau, elle est répartie à 50 % sur le nombre d'habitants et à 50 % sur le nombre de fréquences utiles, c'est-à-dire au nombre de passages de bus effectués sur chaque commune.

Lorsque nous prenons le cas de la commune de la Grande Paroisse, nous avons réussi à compenser avec notre service de transport à la demande. Ce qui compte pour vos habitants, c'est que vous ayez la même offre de transport, quelle que soit la manière dont le service est proposé, que ce soit en lignes régulières ou en TAD.

Et aujourd'hui avec la règle de mutualisation des coûts, nous avons trouvé cette équité.

Nous allons donc chiffrer les propositions que nous avons préparées, puis nous irons les présenter aux communes qui désirent adhérer au syndicat...

Monsieur JACQUES :

... J'indique que la commune de Thourry Ferrottes a déjà délibéré en faveur de son adhésion au SITCOME... sans même connaître la proposition qui va leur être faite... J'ai fait la publicité du SITCOME...

Monsieur ALBOUY :

... Parfait... Certaines communes savent reconnaître où va leur intérêt. Certaines communes font le choix personnel d'offrir des transports à leurs administrés. Cela fait plus de 15 ans que je démarcher ces communes, elles font partie du bassin de vie et de mobilité de Montereau. Effectivement, ces lignes de TAD desserviraient le Bréau, la gare et l'hôpital.

Nous n'avons pas de délibérations à prendre, toutefois je désirerais obtenir votre autorisation de pouvoir continuer à travailler sur ces dossiers d'adhésion de communes nouvelles au SITCOME.

Voilà, pour conclure, je reviendrai vers vous très rapidement, pour un éventuel comité syndical extraordinaire afin de vous permettre de délibérer sur ce sujet.

Questions diverses

Avez-vous d'autres questions à poser ?

Monsieur PAVIOT :

Il va y avoir des changements d'horaires à la rentrée prochaine pour la reprise des scolaires. Cette réforme impliquerait que les jeunes finissent plus tôt. A-t-on prévu d'adapter les horaires des bus en fonction des sorties des collégiens ?

Monsieur ALBOUY :

Les Principaux des collèges ont instruction de faire remonter pendant l'été leurs horaires auprès du Département afin que les transporteurs vérifient la faisabilité de l'offre.

Il n'est pas toujours faisable d'adapter les horaires des bus aux horaires de sortie des collégiens. Si tous les collégiens sortent à la même heure, nous ne pourrions pas adapter l'offre. Avec le principe de l'enchaînement des bus sur les lignes, il est parfois impossible de décaler le départ des bus de façon à ce qu'ils partent tous à la même heure, car cela impliquerait de doubler, voir tripler les véhicules.

Monsieur SMORAG :

J'avais demandé une desserte de transport scolaire aux Bordes...

Monsieur ALBOUY :

Oui, nous l'avons inséré dans notre demande au STIF, dans le dépôt de notre CT3, qui va être mis en place en 2017. Nous devons donc attendre la décision du STIF à ce sujet.

Au STIF, aujourd'hui, c'est très compliqué. Ils viennent de subir un changement de gouvernance, et chaque nouvel élu veut comprendre et s'impliquer dans les dossiers. Il leur faut donc leur laisser le temps de prendre connaissance des dossiers déposés, et à mon humble avis, aucune décision ne sera prise avant l'année prochaine. De plus, le STIF renégocie tous les contrats avec les transporteurs à partir de début 2017, avec le souci de faire de grandes économies. Il faut donc être habile dans les propositions si nous ne voulons pas voir nos projets rejetés.

Avez-vous d'autres questions ?

Non, nous vous remercions d'avoir participé à ce comité syndical.

*Plus aucune question n'étant à l'ordre de ce jour, le président lève la séance.
La séance est levée, et donc close à 20h25.*

-----ooo000ooo-----